

Compte financier 2018 et ÉPRD modificatif N°1 2019

Instances

CAR du 05.06.2019

CME du 11.06.2019

CTEC du 14.06.2019

DEFIP

Version	VDEF
Date	24/05/2019

Compte financier 2018

Instance	Date
Directoire <i>concerté en amont de l'arrêté du CF</i>	21/05/2019
CTE	14/06/19
CME	bureau CME : 28/05/19 11/06/19
Comité d'audit	11/06/19
Conseil de surveillance	28/06/19

CRP concerné	<i>Résultat 2017</i>	Résultat 2018	Excédent/Déficit 2018
Addictologie <i>P</i>	- 359 337 €	-499 342 €	<i>Déficit</i>
CRP Principal <i>H</i>	- 198 689 426 €	-156 935 592 €	<i>Déficit</i>
DNA (dotation non affectée) <i>A</i>	+ 40 184 828 €	+56 668 214 €	<i>Excédent</i>
Écoles & centres de formation <i>C</i>	- 571 380 €	-406 101 €	<i>Déficit</i>
ÉHPAD <i>E</i>	- 2 844 686 €	-4 323 848 €	<i>Déficit</i>
USLD <i>B</i>	- 13 187 600 €	-16 121 100 €	<i>Déficit</i>
Tous CRP consolidés	- 175 467 601 €	-121 617 770 €	<i>Déficit</i>

- **Atterrissage global en amélioration par rapport au budget initial**
- **Doublement de la capacité d'autofinancement (181 M€ vs 93,5 M€ en 2017)**
- **Augmentation de la marge brute de 55 M€**

1/ CRPP (budget H) : réduction de 20 % des déficits (cf. diapositive suivante)

2/ Budget B (USLD) et budget E (EHPAD) : poursuite de la dégradation des résultats

- ▶ Charges d'exploitation courantes maîtrisées, en nette baisse par rapport à 2017 (notamment masse salariale)
- ▶ Moindre sur-exécution des produits à recevoir de l'année n-1
- ▶ Produits d'activité en forte baisse du fait d'une baisse d'activité, dans un contexte de gel des tarifs d'hébergement et de dépendance à compter de 2017
- ▶ USLD : nombre de journées 2018 inférieur de -5,1% aux journées 2017 (-1,2% hors Joffre: fermeture au 1/7/2018)
- ▶ EHPAD : nombre de journées 2018 inférieur de -21% aux journées 2017

2/ DNA : excédent en hausse par rapport à 2017 (cessions en légère hausse et du dynamisme des redevances liées aux brevets)

3/ Ecoles : maîtrise renforcées des charges de personnel et légère hausse de la subvention du Conseil Régional

1/ Le redressement budgétaire est principalement le fait d'une très forte maîtrise des dépenses

- ▶ Maîtrise de la masse salariale de - 0,3 %
- ▶ Maîtrise de 5 % des charges médicales (médicaments, biologie, dispositifs médicaux, etc.) avec notamment une augmentation très limitée (+ 0,4 % contre + 3 % en 2017) des charges médicales financées par les tarifs hospitaliers
- ▶ Baisse de 1,9 % des charges hôtelières et générales

2/ Une stratégie ambulatoire vertueuse, qui se traduit par de meilleurs recettes de séjours (+ 13 M€)

- ▶ Légère diminution de l'activité d'hospitalisation complète à - 0,3 %
- ▶ Forte croissance de l'activité ambulatoire (+ 3 %)
- ▶ Très forte croissance de l'activité d'hospitalisation à domicile (+ 8 %)

3/ La poursuite de la valorisation du patrimoine et de la modernisation des bâtiments et équipements

- ▶ Poursuite des cessions d'actifs (56 M€)
- ▶ Une poursuite de l'effort d'investissement : 382 M€ (408 M€ en 2017)

Le résultat du budget principal s'améliore de 20 % (+ 42 M€) par rapport à 2017 et s'établit à -157 M€

Cette amélioration découle largement d'une amélioration du résultat d'exploitation courante.

Principaux facteurs expliquant l'amélioration du résultat entre 2017 et 2018

		Impact résultat (M€)	Commentaires
Amélioration du cycle d'exploitation courante	Hausse des produits de titre 2	15	dont 4M€ de hausse des TJP au 1er juillet 2019 + hausse du FJH
	Hausse des recettes chambres particulières	15	+ 72% par rapport à 2017
	Hausse des recettes séjours	13	
	Maîtrise des charges titres 3 Hors ANV	12	-1,90%
	Maîtrise des charges de personnel	11,7	-0,3% entre 2017 et 2018
	Autres produits d'exploitation courante	7,5	recherche, loyers, redevances
	Hausse des recettes de l'activité externe	7,2	
	Augmentation contenue des charges de T2 in GHS	-3,4	
	Baisse lamda	-5	
Total exploitation courante		73	
Hors exploitation courante	Régulation dotations aux amortissements	8	Evolution des règles d'amortissement du SI
	Cession de portefeuille de titres	8	
	Sur-exécution des RAMR 2017	17	
	Provision Polynésie	-14	Facturation des séjours au GHS au lieu de TJP (2017 et 2018)
	Provision pour renouvellement des immobilisations	-3	Diminution de la reprise sur provision au titre Hôpital 2012
	Rebasage et réimputation MIGAC-FIR	-47	Surtout liés à 30M€ d'aide exceptionnelles dont 18M€ ont été rattachées à 2019 en circulaire C4
	Total hors exploitation courante	-31	
TOTAL CRPP	42		

L'affectation des résultats de chaque CRP est proposée conformément aux textes réglementant cette affectation.

<i>CRP concerné</i>	<i>Proposition d'affectation des résultats à fin 2018</i>
DNA A	AFFECTATION À L'INVESTISSEMENT
Addictologie P	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE
CRP Principal H	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE
Écoles & centres de formation C	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE
EHPAD E	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE
USLD B	REPORT À NOUVEAU DÉFICITAIRE

Montants en €	Intitulés	2017	2018
Capacité d'autofinancement (CAF)		93 523 165	181 149 682
Titre 1 :	Emprunts	246 933 333	302 950 000
Titre 2 :	Dotations et subventions	23 209 205	19 794 724
Titre 3 :	Autres ressources (dont cessions DNA)	34 476 665	60 468 114
TOTAL DES RESSOURCES (A)		398 142 368	564 362 521
Titre 1	Remboursement des dettes financières	157 095 816	165 533 516
Titre 2 :	Immobilisations	409 726 498	382 903 970
Titre 3 :	Autres emplois	125 000	4 258 974
TOTAL DES EMPLOIS (B)		566 947 314	552 696 460
<i>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT, si (A-B) EST POSITIF</i>			<i>+11 666 061</i>
<i>OU PRELEVEMENT, SI (A-B) EST NEGATIF</i>		<i>-168 804 945</i>	

- Les comptes de l'AP-HP sont soumis à certification depuis 2016. Deux cabinets de commissaires aux comptes ont été désignés pour six ans : KPMG et EY.
- L'audit des comptes 2018 constitue le troisième exercice de certification.
- L'opinion définitive sur les comptes 2018 n'a pas encore été transmise par les CAC, leurs travaux sont en cours de finalisation.
- Les CAC devraient conclure, comme l'an dernier, à une certification des comptes de l'APHP avec des réserves portant sur les mêmes cycles qu'en 2017, mais mieux circonscrites grâce à un processus continu d'amélioration (cf. annexe) :
 - ▶ les **recettes** → ajout d'un point de réserve sur les contrôles DIM sur un GH
 - ▶ les financements **recherche** → reformulation pour tenir compte des évolutions sur les retraitements réglementaires des financements (suppression des RAF)
 - ▶ la comptabilisation des **immobilisations** → levée du point de réserve sur l'existence et la valorisation des terrains
 - ▶ la comptabilisation des **stocks** → levée du point de réserve en clôture sur les inventaires
- Comme l'an dernier, les CAC présenteront leurs travaux au comité d'audit, instance obligatoire émanant du conseil de surveillance, puis au conseil de surveillance du 28 juin 2019.

- ▶ À la clôture de l'exercice, **le directeur et le comptable** établissent conjointement le projet de compte financier.
- ▶ Le directeur arrête le compte financier et le transmet au conseil de surveillance **au plus tard le 31 mai** N+1.
- ▶ Le conseil de surveillance délibère sur le compte financier et l'affectation des résultats, **au plus tard le 30 juin** N+1.
- ▶ Les comptes de l'AP-HP étant certifiés depuis ceux de l'exercice 2016, le conseil de surveillance a préalablement communication du **rapport du certificateur**.
- ▶ Les deux cabinets de commissariat aux comptes (EY et KPMG) ont été **nommés**, pour six exercices, **en 2016 par le conseil de surveillance**, sur proposition du directeur général et au terme d'une procédure de mise en concurrence.

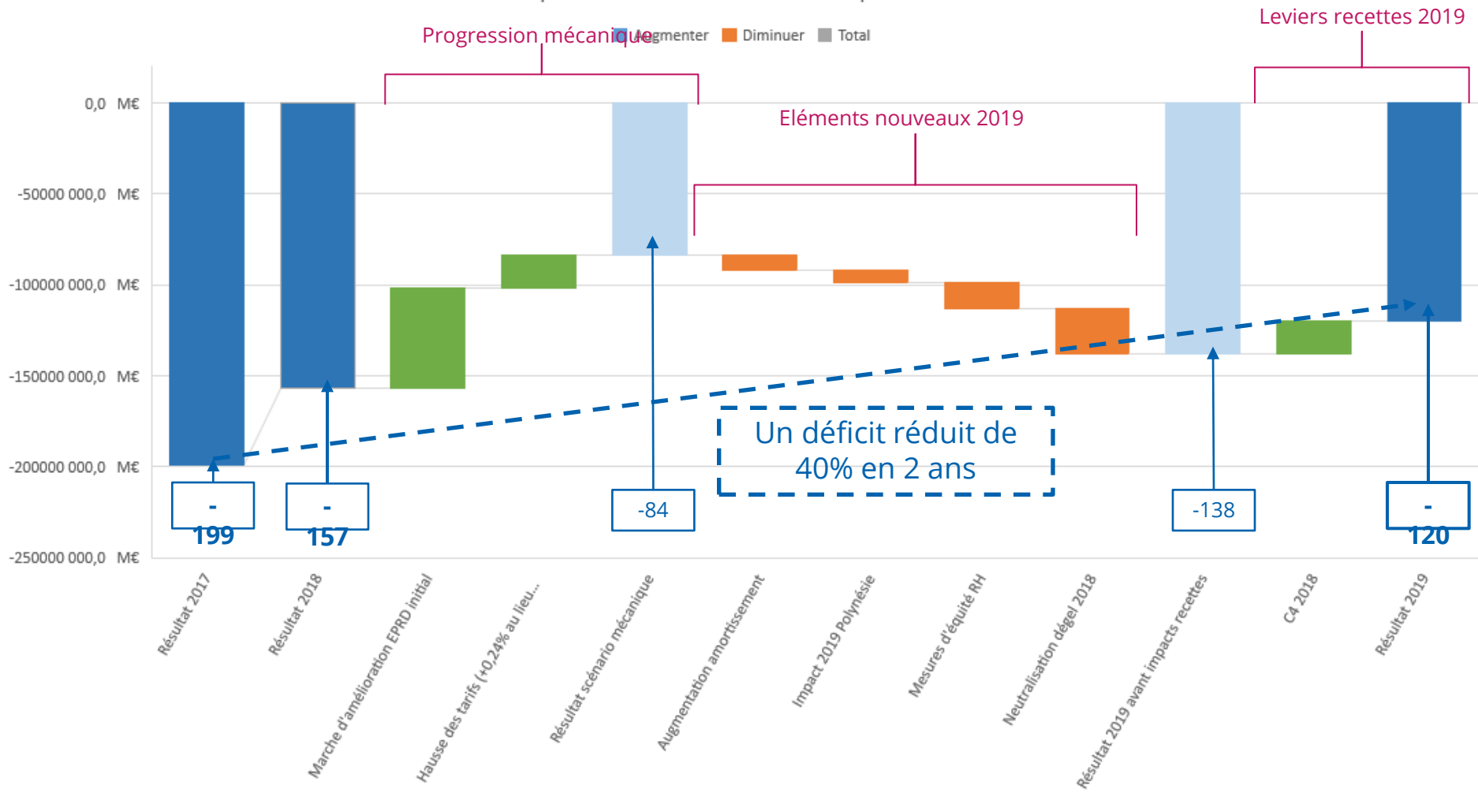
EPRD modificatif N°1 2019

- La lettre d'approbation de l'EPRD 2019 précise que l'AP-HP doit présenter une DM 2019 prenant en compte le résultat 2018 et l'évolution des tarifs hospitaliers

- Sur cette base, l'AP-HP propose de se fixer pour objectif une nouvelle réduction de son déficit (CRPP) de 20% en 2019 (après 20% en 2018):
 - ▶ La cible « mécanique » après ajustement devrait être à – 84 M€* :
 - Recalage sur le résultat 2018 : -157 M€
 - Réduction du déficit prévue dans l'EPRD initial : 55 M€ → -102 M€
 - Impact favorable en recettes (revalorisation des tarifs à +0,24% pour l'AP-HP) : 18 M€ (par rapport hypothèse à -0,6%) → -84 M€

 - ▶ Plusieurs éléments conduisent à proposer de viser un résultat 2019 à -120 M€
 - **Côté recettes** : rattachement des crédits MIG de la 4^{ème} circulaire budgétaire 2018 (délégés en mars 2019 seulement) avec un effet positif sur les comptes de 18 M€; mais mise en réserve des crédits gelés 2019 (-25 M€) et baisse des recettes au titre de la modification des modalités de facturation (GHS au lieu de TJP) des séjours des Polynésiens (-7 M€)
 - **Côté dépenses** : hausse des amortissements de 8 M€, sans impact sur la capacité d'autofinancement (nouvelles mises en service); hausse de la masse salariale de 14 M€ (soit +0,3%) liée aux mesures RH annoncées en début d'année (remplacement des congés maternité, rémunération du tutorat, augmentation des promotions professionnelles, plan urgences)
 - Pas de modification des objectifs de progression d'activité
 - Pas de modification des objectifs de maîtrise des charges médicales (titre 2) et des charges hôtelières (titre 3)

Proposition de résultat cible 2019 pour la DM



Une amélioration des grands équilibres

Des cibles d'évolution proches de l'EPRD initial

■ Confirmation de la forte maîtrise des charges

- ▶ Augmentation limitée de la masse salariale permettant de financer des mesures d'équité RH (+0,3% vs. 0% en EPRD initial)
- ▶ Baisse des charges médicales (titre 2, incluant rétrocessions) et titre 3 (charges hôtelières)

■ Des objectifs d'activité similaires et prudents

- ▶ Développement d'activité tiré par l'ambulatoire et l'HAD
- ▶ Hausse limitée de + 0,6 % des recettes des séjours

Des grands équilibres meilleurs que ceux de l'EPRD initial

■ Amélioration du résultat principal, du résultat consolidé et de la CAF de 20 à 30 M€ par rapport à l'EPRD initial

	EPRD initial	DM
Charges		
CT1*	0%	0,30%
	4413 M€	4436 M€
CT2 in GHS	-0,40%	-0,40%
Produits		
PT1*	0,60%	1,00%
dont produits des séjours	0,60%	0,60%
	2825 M€	2852 M€
HC	0,40%	0,43%
HP	1,90%	1,83%
PT2*	2,60%	1,40%
PT3*	-4,30%	-5,80%
Résultat		
Résultat CRPP	-145 M€	-120 M€
Résultat consolidé	-138 M€	-118 M€
CAF	218 M€	244 M€
TMB	3,70%	4%

*à périmètre constant

	2018	2019
Budget principal	-157 M€	-120 M€
Dotation non affectée	57 M€	19 M€
USLD	-16 M€	-14 M€
Ecoles	0 M€	0 M€
EHPAD	-4 M€	-3 M€
CSAPA (addictologie)	0 M€	0 M€
Résultat consolidé	-122 M€	-118 M€
en % des produits	-1,57%	-1,53%

Annexes

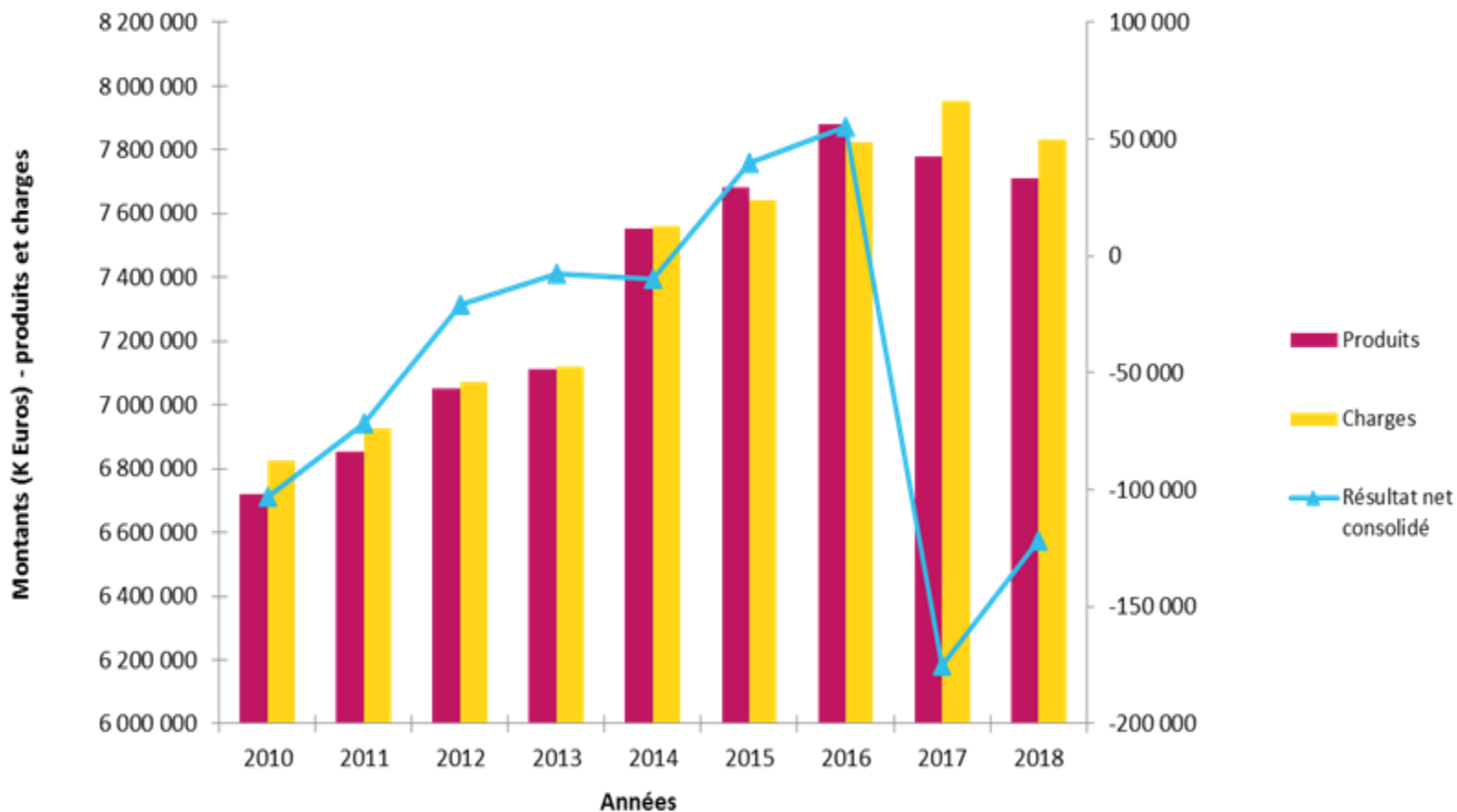
■ Concernant les produits, les principaux faits marquants sont

- ▶ **Des produits de titre 1** inférieurs l'EPRD modificatif et en baisse par rapport à 2017, malgré une progression des produits d'activité :
 - **Activité (séjours, activité externe et Lamda) : +0,5 M€ par rapport au dernier budget modificatif et +20 M€ vs 2017** (retraité d'un effet de périmètre lié aux modalités de versement du dégel 2017) grâce au dynamisme des produits des séjours et de l'activité externe (+7 M€)
 - **Produits de santé facturables en sus des GHS : réalisation inférieure au budget de -18,5 M€ mais en hausse de 10,8 M€ par rapport à 2017**, notamment en raison de la hausse des dépenses de médicaments sous ATU dispensés en hospitalisation
 - **Dotations (MIGAC, DAF, Forfaits) : proches de la prévision au budget (+3 M€) mais en baisse de -47 M€ par rapport à 2017**, essentiellement du fait de la baisse comptable des aides exceptionnelles dont les derniers crédits 2018 ont été alloués en mars 2019 via la quatrième circulaire
- ▶ **Des produits de titre 2** supérieurs de 2,2 M€ au budget et en forte hausse de 15 M€ par rapport à 2017
 - **Augmentation du forfait journalier hospitalier au 1^{er} janvier 2018** (2€ en MCO et SSR, 1,5 € en psychiatrie) ;
 - **Hausse de 2% des tarifs journaliers de prestation (prix de journées) au 1^{er} juillet 2018**
 - **Développement de la facturation des actes hors nomenclatures en lien avec la réforme de leur financement**
- ▶ Hausse de 23,2 M€ des ventes de produits et prestations (chambres particulières, mises à disposition...), principalement en raison de la forte croissance (+15 M€ soit +70%) des recettes chambres particulières
- ▶ Des produits exceptionnels importants notamment en raison d'une sur-exécution des produits à recevoir rattachés à l'exercice 2017 et d'une opération de cession de portefeuilles de titres (12 M€), non prévues à l'EPRD
- ▶ Une forte baisse des reprises sur provisions (-42,7 M€ vs. 2017) mais conformes au budget (+1,8 M€) et notamment due à une baisse des admissions en non valeurs et des reprises sur provisions pour litiges (-7 M€) et désamiantage (provision soldée en 2017, les dépenses sont désormais réalisées en investissement)

■ Concernant les charges, les principaux faits marquants sont

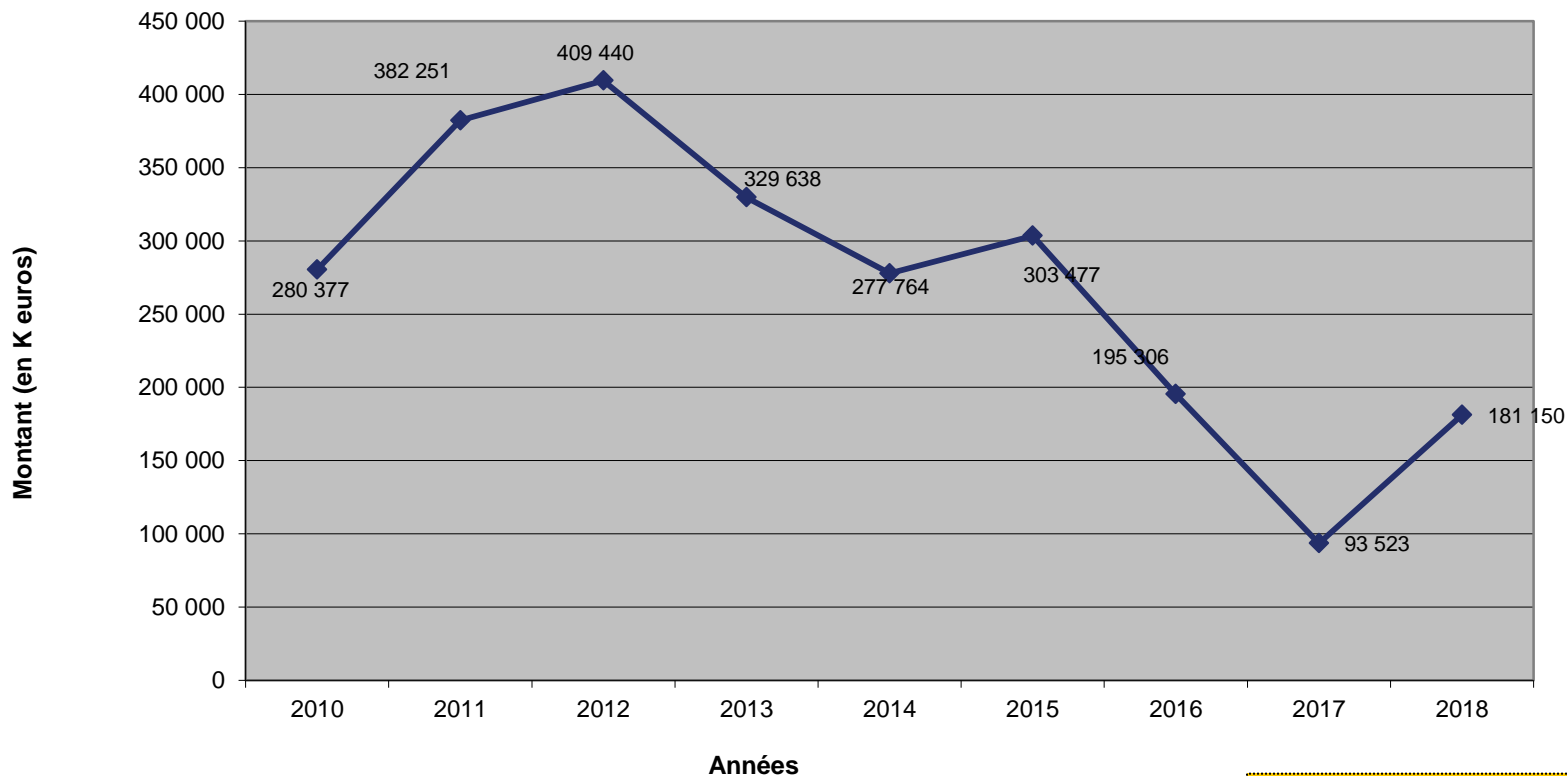
- ▶ Des **charges de personnel inférieures aux prévisions**, en baisse de -0,3% par rapport à 2017 pour une prévision budgétaire à 0%, qui s'est accompagnée d'une baisse des effectifs rémunérés de PNM par rapport à 2017, d'une stabilisation des ETPR PM et d'une poursuite de la hausse des dépenses de juniors.
- ▶ Charges médicales (titre 2) en baisse de 90,5 M€ (-5,1%) par rapport à 2017 et inférieures au budget de 101 M€ notamment en raison:
 - *D'une très forte baisse des charges de médicaments rétrocedés (-101 M€, soit -20%, essentiellement concernant les traitements de l'hépatite C)*
 - *Une hausse très modérée (+0,4%) des dépenses de médicaments in GHS*
- ▶ Un moindre apurement par admission en non valeur cette année (ANV: 84 M€ en 2018 après 107 M€ en 2017)
- ▶ Hors ANV, les charges de titre 3 sont en forte baisse de -1,9% (-12 M€), principalement en raison de la baisse des services extérieurs de -15,6 M€ (maintenance informatique, désamiantage dont les dépenses sont désormais imputées en investissement)
- ▶ Des charges financières stables et inférieures au budget (-1,4M€), malgré un accroissement de l'encours de dette
- ▶ Des charges exceptionnelles stables par rapport à 2017 (+1 M€) mais supérieures de 29,9 M€ au budget, notamment en raison de valeur nette comptables non nulles d'actifs cédés et d'une sous-exécution des produits à recevoir rattachés à l'exercice 2017 (ex: produits de T2 de facturation du ticket modérateur)
- ▶ Des dotations aux provisions en hausse de 12 M€ par rapport à 2017 (provisions pour litiges) compensées par une baisse de 8,2 M€ des dotations aux amortissements

Evolution du résultat net consolidé



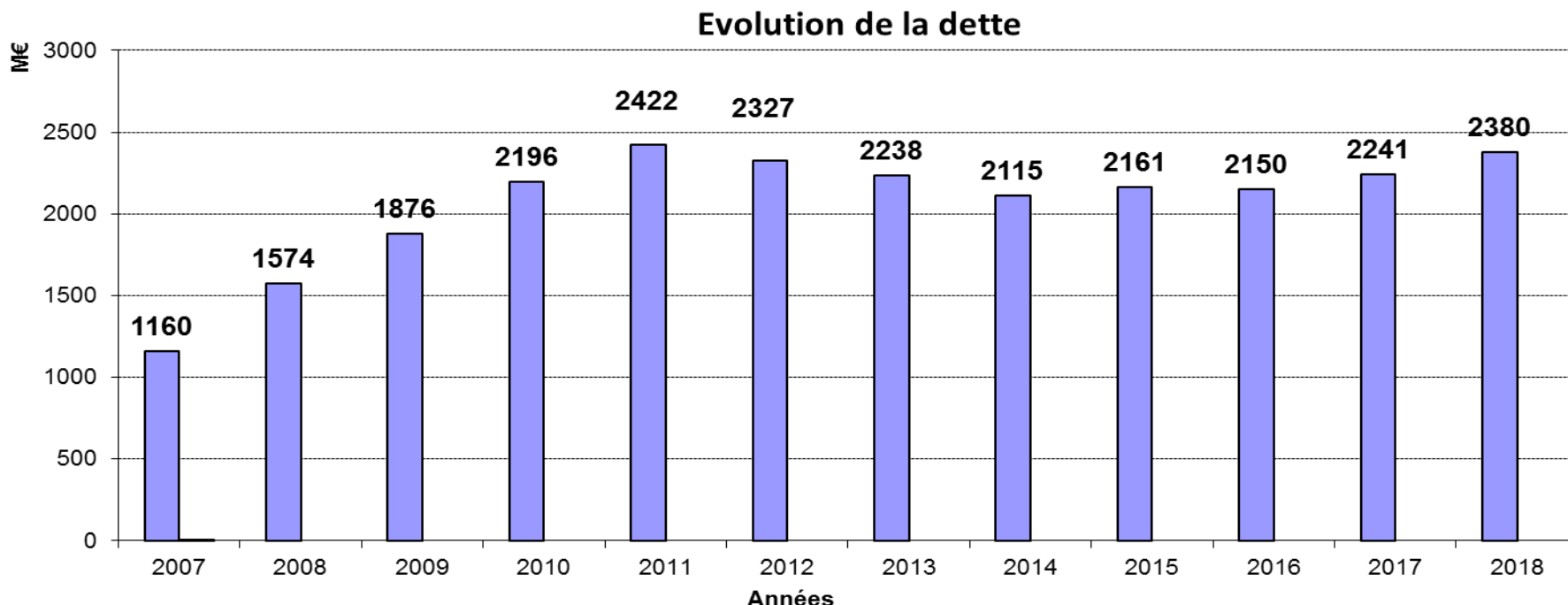
La capacité d'auto-financement s'améliore en 2018 après avoir atteint en 2017, son plus bas niveau depuis 2010

Capacité d'autofinancement



* CAF = différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle représente les capacités à rembourser la dette et à autofinancer les investissements (*trésorerie potentielle dégagée par l'ensemble des opérations de gestion*).

(mode de calcul simplifié : CAF = résultat net + dotations provisions et amortissement nettes de reprises)



Indicateurs de la dette :

Taux d'intérêt moyen de la dette : 2,18% en 2018 (*pour rappel : 2,34 % en 2017*)

Poids de la dette (total dette/total des produits) : passe au dessus du seuil de 30% à un niveau de 31,9% (*pour rappel : 29,8 % en 2017*).

Durée apparente de la dette (total dette/CAF) : malgré une amélioration de la CAF, elle reste en 2018 au-dessus du seuil des 10 ans, à 13,4 ans (*pour rappel : 24,5 ans en 2017*).

Taux d'indépendance financière (total dette/capitaux permanents) : reste bien au-dessus du seuil significatif de 50%, à 57,9% (*pour rappel : 53,5% en 2017*).

Principales corrections comptabilisées sur les comptes de haut de bilan 10682 (Excédent affecté à l'investissement) et 119 (report à nouveau déficitaire)

	débit	crédit
CORRECTION DE L'ACTIF SUITE AUX INVENTAIRES PHYSIQUES DES IMMOBILISATIONS <i>(COMPTABILISATION DE SORTIES ANCIENNES D'IMMOBILISATIONS A VNC NON NULLE)</i>	21 846 373€	
FIABILISATION DU MONTANT DE LA PROVISION RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS <i>(CORRECTION DU MONTANT SUITE A LA RECONSTITUTION EN 2018 DES MONTANTS COMPTABILISES)</i>	5 844 301€	
RECONSTITUTION DE PRODUITS CONSTATES D'AVANCE POUR DES PROJETS RECHERCHE <i>(PCA NON COMPTABILISES SUR LES EXERCICES ADEQUATS)</i>	36 256 775€	
RETRAITEMENT COMPTABLE DES FINANCEMENTS RECHERCHE SUITE A EVOLUTION DE LA M21 <i>(PLAN DE CONVERGENCE : PART 2018 – RECETTES AFFECTEES)</i>		2 017 688€
CORRECTION DE STOCK <i>(STOCKS TEMPORAIRES < 2018 + RE-SYNCHRONISATION DES STOCKS SUR UNE PUI ENTRE LE LOGICIEL METIER ET SAP SUITE A INVENTAIRE DE FIN D'ANNEE)</i>	1 316 545€	

Les corrections ainsi passées diminuent globalement les capitaux propres et dégradent le taux d'indépendance financière.

Le rapport des CAC sur les comptes 2017 comportait 4 réserves :

Recettes : réserve sur l'**exhaustivité des recettes** liées aux actes sur les séjours et traitements externes (documentation insuffisante des contrôles sur la chaîne de facturation, y compris les interfaces informatiques).

Immobilisations : 3 points de réserve :

- **Existence et exactitude de la population résiduelle non inventoriée** (369M€ au 31/12/17) ;
- **Existence et valorisation des baux emphytéotiques** (VNC : 139M€), en raison de la documentation juridique incomplète ;
- **Existence et valorisation des terrains** (124 M€) en raison également d'une documentation juridique incomplète.

Stocks : réserve sur l'existence et l'exhaustivité des stocks d'ouverture et de clôture en raison de procédures de contrôle interne d'inventaire physique jugées non satisfaisantes. Non comptabilisation des stocks dans les services.

Recherche : réserve sur l'exactitude des produits à recevoir et charges à payer liés aux conventions de recherche.